Accusé de réception en préfecture
001-210101846-20260727-D_2026_07_39-AI
Date de télétransmission : 27/07/2026
Date de réception préfecture : 27/07/2026

D_2026_07_39

République Française
Liberté-Egalité-Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE HAUTECOURT-ROMANECHE

L'an Deux Mil vingt-six, le 23 juillet, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire

Nombre de conseillers	
Effectif légal	15
en exercice	15
Présents	13
Votants	14
Pour :	14
Contre :	00
Abstention :	00

Présents : MRS : Vincent AZNAR, Jean-Robert BATAILLE, Mathis BLANC, Titouan CALLOCH, Etienne DEMIAS, Mathieu DESBOIS,

MMES : Karine BLANC, Elisabeth BONNAND, Sylvie BOLLARD, Catherine COQUARD, Jade FOLLET-TROSSET, Céline GIRARD, Nathalie GIVORD

Excusées : Lydie ROLLIN (procuration donnée à Karine BLANC), Charles STÖHR

Le quorum est atteint.

M. Mathis BLANC a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 16 juillet 2026

Objet : DIA COLLETAZ

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date 8 juillet émanant de l'office notarial de Me ETIEVANT à Bourg-en-Bresse.
Cette dernière porte sur les parcelles 327B 1146 de 1049m² et 327B 1149 pour 1/9ème d'une superficie 1423m² située, à Romanèche, Route du Belvédère et classées en zone UB et AS du PLU et appartenant à M. COLLETAZ. La parcelle 327B 1146 est bâtie. Le prix porté sur la DIA est de 200 000€.
Le Maire propose de ne pas user de son droit de préemption.

Le conseil, après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le secrétaire de séance
Mathis BLANC

Le Maire
Nathalie GIVORD

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Le 27/07/2026
Et publication ou notification du 27/07/2026

MAIRIE DE HAUTECOURT-ROMANECHE AIN